

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESSELVE
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 FEVRIER 2013

Etaient présents : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Carlos BOLIVAR, Philippe DEFOSSE, Régis HOUDARD, Thomas DEFOSSE,

Etaient absents : M. Luc LEGRAND qui a donné pouvoir à M. Régis HOUDARD

Secrétaire de séance : Monsieur BOLIVAR Carlos

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 10 janvier 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1) **2013-02 : Délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme**

M. le maire expose et rappelle au conseil municipal :

- les objectifs qui avaient été définis pour l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- les modalités de concertation qui avaient été mises en œuvre au cours de l'élaboration du plan et le bilan qui en a été tiré par le conseil municipal en date du 19 mai 2011 ;
- le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan ;
 - les principales orientations du projet de plan local d'urbanisme ;
 - les éléments essentiels exprimés par les personnes publiques consultées sur le projet de plan arrêté ;
 - les résultats de l'enquête publique et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-10 et suivants, L. 300-2 et R. 123-19 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2008 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 mai 2011 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du maire du 22 mars 2012 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique,

Vu le dossier d'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Approuve le plan local d'urbanisme de Villeselve, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Charge M. le maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera :

- transmise au préfet du département de l'Oise
- affichée pendant un mois en mairie,
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le courrier picard

2) 2013-03 : Délibération de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose le décret du 24 janvier 2013 modifié, dès la rentrée 2013-2014, avec une possibilité de reporter cette application à la rentrée 2014-2015, les rythmes scolaires dans le premier degré en répartissant les heures d'enseignement sur 4 jours et demi, en prévoyant la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.

Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D521-10 à D521-13

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L5211-1

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Considérant que le décret n°2013-77 prévoit que la semaine et la journée scolaire doivent être organisées sur 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi (à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée et mercredi matin) et cela à compter de la rentrée 2013-2014 ;

Considérant que l'article 4 du décret n°2013-77 prévoit, par dérogation, la possibilité pour l'autorité compétente de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application de décret à la rentrée 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune ;

Considérant les conséquences engendrés par la mise en application de ce décret, que la commune n'est pas en mesure d'assumer dès la rentrée 2013-2014, par manque de temps, de personnel compétent et de financement.

Décide :

Article 1^{er} :

De demander, au directeur académique des services de l'éducation nationale, le report de l'application de décret à la rentrée 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune ;

Article 2 :

De demander au maire de saisir, pour avis sur cette décision de report, le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

3) 2013-04 : Délibération participation au voyage scolaire

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un courrier de l'école Sainte Philomène qui sollicite une participation de la commune pour le voyage scolaire prévu au mois de mai 2013 à Nanteuil-le-Haudouin.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas participer au financement.

4) 2013-05 : Délibération subventions annuelles 2013

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de déterminer le montant des subventions à verser aux diverses associations.

Après délibération le conseil décide d'octroyer les montants suivants :

- Bibliothèque de l'école de Villeselve..... 300,00€
- Ancien combattant.....100,00€
- Comité des fêtes.....750.00€

Ces subventions seront portées à l'article 6574 du BP 2013

5) 2013-06 : Délibération engagement du centre social rural

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Centre Social Rural de Guiscard concernant l'engagement annuel pour les petites et grandes vacances ainsi que pour les mercredis en journée et demi-journée.

Après délibération, le conseil municipal,

- **Accepte** et **Autorise** Monsieur le Maire à régler cette participation pour un montant de 7.40€ par enfant et par jour ou 3.70€ par demi-journée.
- **Accordé** à l'unanimité

6) 2013-07 : Délibération pour la dématérialisation des actes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le projet de convention avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Oise, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif «ACTES»,

Considérant, par ailleurs, que l'adhésion à l'Adico permet de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par elle, en l'occurrence ADULLACT, sans coût supplémentaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer ladite convention
- prend note du tiers transmetteur sélectionné par l'ADICO, à savoir ADULLACT,
- dit que la présente délibération et la convention seront transmises au contrôle de légalité.

7) 2013-08 : Délibération pour l'acquisition d'un certificat électronique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2013-07 du 18 février 2013 autorisant le Maire à signer une convention avec l'Etat relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif «ACTES»,

Considérant que la télétransmission des actes ne peut se faire qu'après authentification du transmetteur, ce qui nécessite acquisition d'un certificat électronique via un contrat de fournitures,

Considérant que la Poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination «CertiNomis», valable 2 ans,

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'acquisition d'un certificat électronique auprès de «Certinomis» et autorise le Maire à signer le contrat de fournitures correspondant,
- dit que le coût d'acquisition est d'environ 200 euros et que cette dépense sera inscrite au budget,
- dit que la délibération et la convention seront transmises au contrôle de légalité

8) Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le calendrier des festivités pour l'année 2013 qui s'établi comme suit :

31 mars 2013	Chasse aux œufs de Pâques	13 juillet 2013	Retraite aux flambeaux
21 avril 2013	Tuning	14 juillet 2013	Fête Nationale
8 mai 2013	Victoire 1945	12 octobre 2013	Les foulées de Villeselve
1,2 et 3 juin 2013	Fête du village	11 novembre 2013	Armistice 1918
2 juin 2013	Brocante	24 novembre 2013	Repas des aînés
22 juin 2013	Feu de la Saint-Jean	14 décembre 2013	Colis des aînées
26 juin 2013	Voyage des enfants	15 décembre 2013	Noël des enfants
29 juin 2013	Kermesse	4 janvier 2013	Vœux du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 1^{er} Adjoint au Maire

Chrislain LELOIRE, 2^{ème} adjoint au Maire

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal

~~Lue LEGRAND, Conseiller Municipal~~